

Date de dépôt: 5 avril 2007

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur la motion de MM. Michel Balestra, René Koechlin, Hervé Dessimoz, Jean-Philippe de Tolédo, Jean Opériol et Jean-Claude Vaudroz pour améliorer le site de la rade

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 17 novembre 2000, le Grand Conseil, suite au rapport de la Commission d'aménagement du canton chargée d'étudier la motion M 1159 pour améliorer le site de la rade, renvoyait au Conseil d'Etat une motion amendée ayant la teneur suivante :

*Le Grand Conseil de la République et canton de Genève,
considérant :*

- le site de la rade et du Rhône, son exceptionnelle qualité, sa contribution à l'identité de Genève et l'attraction qu'il exerce sur la population, soit son rôle à la fois social, écologique et touristique;*
- l'encombrement de véhicules et de maints autres corps étrangers et inesthétiques dont les quais sont constamment l'objet;*
- la volonté populaire tant d'améliorer cette situation que de dynamiser et revitaliser le centre-ville, comme l'indique un sondage récemment organisé par la « Tribune de Genève »;*
- la nécessité de parfaire l'identité de Genève en perfectionnant ce qu'elle offre dans sa confrontation croissante à la concurrence internationale;*

invite le Conseil d'Etat

- à mettre en valeur le site de la rade en le rendant plus attractif tant pour les Genevois que pour les visiteurs de passage;
- à élaborer à cette fin, en accord avec les communes concernées, notamment le groupe de concertation de la Ville de Genève, un programme d'aménagement des quais du Rhône et du Petit-Lac;
- à engager les études sectorielles de circulation visant à déterminer les mesures nécessaires à la réduction du trafic automobile sur les quais, tout en garantissant la liberté de choix du mode de transport;
- à recueillir, par voie de mandats ou de concours d'idées, toutes les propositions de qualité à hauteur de cette ambition.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

En préambule, il convient de rappeler que les délais de traitement de cette motion ont fait l'objet d'une interpellation urgente écrite de M^{me} Anne-Marie von Arx-Vernon (IUE 345), à laquelle le Conseil d'Etat a répondu en date du 29 novembre 2006 pour regretter le retard pris dans la rédaction de la réponse à la motion, tout en indiquant que différentes mesures allant dans le sens des préoccupations des motionnaires avaient d'ores et déjà été prises.

C'est ainsi que, depuis 2005, la création de la Capitainerie cantonale au sein du département du territoire – regroupant le Service des amarrages et du Domaine public avec les gardes-ports – a permis de faire converger les diverses demandes d'utilisation et d'occupation des eaux publiques (lac), offrant ainsi une vue d'ensemble des besoins des utilisateurs permanents ou temporaires.

Par ailleurs, le « groupe Rade », mis en place par la Ville de Genève en 2001 et qui regroupe les services concernés de la Ville et de l'Etat, a été réactivé en 2006. Ce dernier constitue le point d'entrée des différentes demandes en la matière et coordonne les projets en cours.

Le Conseil d'Etat est ainsi en mesure de répondre aux quatre invites des motionnaires de la façon suivante :

1. Mettre en valeur le site de la rade en le rendant plus attractif tant pour les Genevois que pour les visiteurs de passage

Un état des lieux des différentes activités professionnelles menées sur le site de la rade a été réalisé par la Capitainerie. Des premières mesures ont été prises, particulièrement en ce qui concerne les entreprises lacustres : la modification, notamment, de l'aspect des conteneurs a été demandée, ainsi qu'un rangement des emplacements de travail et de leurs alentours.

En effet, la récente révision de la législation sur la navigation dans les eaux genevoises, qui détermine en particulier les conditions applicables à la navigation, à l'amarrage et au stationnement des bateaux, ainsi qu'à l'usage des ports et des quais, a permis de clarifier les rôles de chacun et a donné aux autorités compétentes les moyens d'agir plus efficacement contre les bateaux mal entretenus, les emplacements à terre non rangés et les installations inesthétiques.

La Ville de Genève, quant à elle, a un certain nombre de projets en cours, tels que, notamment, le « Concept lumière de la ville de Genève », qui tend, par un éclairage judicieux, à mettre en valeur, de nuit, les rives du lac et du

Rhône, les ponts, les quais et les parcs, ou le projet de réaménagement de Baby-Plage. Ces projets seront présentés au « groupe Rade » en temps opportun.

Toutefois, des mesures ont déjà été réalisées ou sont en cours de réalisation, par exemple un éclairage intégré à la hauteur de la Maison Royale, ou encore l'amélioration du confort d'utilisation pour les baigneurs sur le bout de la jetée des Pâquis (installation de pierres plates).

Aussi une mise en valeur du site tant diurne que nocturne a-t-elle été prévue.

2. Elaborer à cette fin, en accord avec les communes concernées, notamment le groupe de concertation de la Ville de Genève, un programme d'aménagement des quais du Rhône et du Petit-Lac

Quais du Rhône

La Ville de Genève a mis en œuvre le concept du « Fil du Rhône », qui vise à rendre aux quais et au Rhône une vocation de « parc urbain », par une série d'interventions destinées à améliorer ou créer des promenades publiques. Ont été réalisés à ce jour la passerelle du BFM (1997), le réaménagement de la promenade des Lavandières (1997), le nouvel aménagement de la place du Rhône (2000), l'escalier des Lavandières (2000) et le passage flottant du Mont-Blanc (2001). Les chantiers des opérations du pont de la Machine et du pont des Bergues vont démarrer en 2007. En outre, une activité sociale et d'accueil au public a été réalisée par l'intermédiaire d'une terrasse appelée « la Barge ».

Petit-Lac

Le « groupe Rade » est à l'écoute des différentes demandes, propositions, doléances ou besoins.

Un premier cahier de mesures a été établi par la Ville de Genève concernant le quai marchand des Pâquis. Actuellement est en cours la réalisation du projet d'agrandissement de Baby-Plage déjà mentionné, et le Conseil d'Etat a modifié, en date du 21 février 2007, le règlement sur les bains publics, autorisant ainsi l'accès en ces lieux à tout un chacun, sans limite d'âge.

Il est également prévu un remaniement du quai marchand des Eaux-Vives, plus particulièrement l'enlèvement du container des garde-ports et la réorganisation du site des entreprises lacustres. De plus, la circulation de certains véhicules sera diminuée, grâce à la construction d'un épuisoir au bas de la rampe de Vésenaz, lequel permettra aux chantiers navals de la rive

gauche de ne plus descendre en ville pour mettre les bateaux à l'eau, et aux entreprises lacustres de charger leurs grues sur leurs barges de travail à cet emplacement et non plus aux Eaux-Vives.

Un projet de refonte du poste de police de la navigation sous l'appellation de poste sécurité-rade est à l'étude, concentrant les différentes activités de sécurité publique soit par la réfection, soit par la reconstruction d'un bâtiment permettant la suppression des différentes annexes, telles que les containers ou autres installations provisoires de différents services.

En ce qui concerne la réorganisation du quai marchand des Pâquis et, notamment, le projet de port pour les Mouettes genevoises, la Ville de Genève a prévu d'effectuer des travaux, afin de mettre à disposition des locaux (vestiaires et bureaux pour le personnel). La suppression de différentes places de parking et la réorganisation des places d'hivernage permettront le déplacement des pavillons des glaciers du bord de la route au bord de l'eau.

Par ailleurs, le « groupe Rade » examine actuellement un certain nombre d'idées ou de projets, tels que des demandes de terrasses saisonnières et l'installation de plages en bois sur les quais de Cologny. Il est question également de l'agrandissement du port miniature, du projet des îles de la rade à proximité du Jardin Anglais, de la réorganisation des cabanes des pêcheurs et du projet de la « Barge », restaurant flottant sur le Rhône. Il va de soi que l'examen de ces projets se fait dans le souci de ne pas dénaturer le site de la rade, ce qui implique que toutes les propositions ne pourront pas être retenues.

3. Engager les études sectorielles de circulation visant à déterminer les mesures nécessaires à la réduction du trafic automobile sur les quais, tout en garantissant la liberté de choix du mode de transport.

Le projet de réduction du trafic sur le quai marchand des Eaux-Vives est en cours de réalisation par la pose de bornes rétractables, s'intégrant dans le système d'accès, et planifiées pour le contrôle des pontons et estacades. La réactivation du projet du quai marchand des Pâquis prévoit également ces mesures de réduction de trafic. L'offre en moyens de transport a été étendue par la réalisation de lignes de Mouettes supplémentaires. En outre, un projet de construction d'un parking sous-lacustre au Jardin-Anglais a été déposé par la Société du Parking du Mont-Blanc SA, dont l'examen implique de définir l'insertion dans le projet de plan directeur du Centre-Ville Rive-Gauche.

4. Recueillir, par voie de mandats ou de concours d'idées, toutes les propositions de qualité à hauteur de cette ambition

La Ville de Genève n'a pas jugé opportun de lancer un concours d'aménagement de la rade, la qualité de ce site étant largement reconnue et, de plus, protégée par un plan de site cantonal. Elle a donc préféré identifier les défauts d'usage (désuétude de Baby-Plage et des locaux des Mouettes genevoises, envahissement du quai marchand par les voitures, mobilier urbain disparate et pléthorique, etc.) dans le but d'y apporter des solutions adaptées.

Elle a toutefois organisé un concours pour de nouveaux pavillons de vente. Le concept mis au point avec les lauréats répond à la présente invite en dégageant les promenades publiques et la vue sur la rade, en installant les terrasses au bord de l'eau et en étendant l'offre de vente à l'alcool et à la restauration chaude. Il permet en outre de garantir un bon état d'entretien des installations, ce qui n'était pas le cas jusqu'alors.

De son côté, le département du territoire étudie la problématique de la mise à disposition de lieux de baignade ainsi que celle de la sécurité dans les ports et la question de l'attribution des places d'amarrage. Différentes interventions sur ces points ont été réalisées ou sont à l'examen.

Au vu de ce qui précède, les motionnaires constateront que le Conseil d'Etat partage leurs préoccupations et que, depuis le dépôt de la motion, différents projets ont démarré, en collaboration avec la Ville de Genève.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
Charles Beer